

Fiche de données de sécurité

Copyright, 2019, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:28-7782-7Numéro de version:1.10Date de révision:09/08/2019Annule et remplace la version du :08/08/2019

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) Adhesive Sealant 760 UV, White, Gray, and Black

Numéros d'identification de produit

DE-2729-2843-8 DE-2729-2846-1 DE-2729-2850-3 DE-2729-2854-5 FI-3000-0257-8

UU-0030-8338-1 UU-0030-8339-9 UU-0030-8340-7

7000032429 7000061766 7000061767 7000061768 7100050336

7100062075 7100062076 7100062077

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Mastic.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone: 01 30 31 61 61 E-mail: tfr@mmm.com Site internet http://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTIONS DE DANGER:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH208 Contient Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain. | N-(3-

(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. Peut produire une réaction allergique.

Note sur l'étiquetage

Non classé pour l'irritation des yeux au vu des résultats de test. Concentration limite spécifique pour l'oxyde de calcium (CASRN 1305-78-8): >=50% Skin Corr. 1C; >=10-<50% Skin Irrit. 2.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec certaines autres amines.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9		25 - 45	Substance avec une limite d'exposition
Polyéther	Confidentiel			20 - 35	Substance non classée comme dangereuse
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	247-977-1		1 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Calcaire	1317-65-3	215-279-6		1 - 15	Substance avec une limite d'exposition
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5		0 - 15	Substance avec une limite d'exposition
Oxyde de calcium	1305-78-8	215-138-9		1 - 5	EUH071; Corr. cutanée 1C, H314
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	215-277-5		0 - 3	Substance non classée comme dangereuse
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	ELINCS 483-270-6	01- 0000020199- 67	< 1	Skin Sens. 1B, H317; Repr. 2, H361d; Tox. aquatique chronique 2, H411
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	217-164-6		< 1	Tox. aigüe 4, H332; Tox. aigüe 4, H302; Lésions oculaires 1, H318; Sens.

Page: 2 de 15

					cutanée 1, H317; STOT RE 2, H373
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9	01- 2119384822- 32	0 - 1	Substance avec une limite d'exposition
[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	63843-89-0	264-513-3		< 0,2	Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Tox. aigüe 4, H302

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone Vapeurs ou gaz irritants Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion. Pendant la combustion. Pendant la combustion. Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Page: 3 de 15

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

masques de respiration,...)

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de calcium	1305-78-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 2 mg/m3	•
Calcaire	1317-65-3	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (en Ti, 8 heures): 10	

Page: 4 de 15

mg/m3

Calcaire 471-34-1 VLEPs France VLEP (8 heures): 10 mg/m³

VLEPs France: France Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

MatérielEpaisseur (mm)Temps de pénétrationPolymère laminéPas de données disponiblesPas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire confome à la nome EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

Page: 5 de 15

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence

Etat physique: Solide **Couleur** Multicolore

Aspect physique spécifique:: Pâte

Odeur Légère de polyéther

Valeur de seuil d'odeur Pas de données de tests disponibles.

pH Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition: > 120 °C

Point de fusion: Pas de données de tests disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):Non classifiéDangers d'explosion:Non classifiéPropriétés comburantes:Non classifié

Propriétés comburantes:Non classifiéPoint d'éclair:Pas de point d'éclairTempérature d'inflammation spontanée> 200 °C

Limites d'inflammabilité (LEL)

Limites d'inflammabilité (UEL)

Non applicable.

Non applicable.

Densité relative 1,6 [$R\acute{e}f$. Standard: Eau = 1]

Hydrosolubilité Négligeable

Solubilité (non-eau)Pas de données de tests disponibles.Coefficient de partage n-octanol / eauPas de données de tests disponibles.Taux d'évaporation:Pas de données de tests disponibles.

Densité de vapeur 5 [Méthode de test: Estimé] [Réf. Standard : Air=1]

Température de décompositionPas de données de tests disponibles. **Viscosité**Pas de données de tests disponibles.

Densité 1,61 g/m3

9.2. Autres informations:

Composés Organiques VolatilsPas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:Non applicable.Teneur en matières volatiles:0,8 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Alcools Eau

Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec d'autres amines.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organis ms	Valeur
Produit	cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg

Page: 7 de 15

Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Carbonate de calcium	cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation -	Rat	LC50 3 mg/l
	Poussières/		
	Brouillards		
	(4 heures)		
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Calcaire	cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Calcaire	Inhalation -	Rat	LC50 3 mg/l
	Poussières/		
	Brouillards		
	(4 heures)	+	
Calcaire	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation -	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
	Poussières/		
	Brouillards		
D' 1.1.2	(4 heures)		I D 50 : 10 000 #
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Phtalate de diisodecyle	cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Phtalate de diisodecyle	Inhalation -	Rat	LC50 > 12,5 mg/l
	Poussières/		
	Brouillards		
Div 1 (1 1" 1 1	(4 heures)	D (LD50 > 0.700 //
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Rat	LD50 > 9 700 mg/kg
Oxyde de calcium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 500 mg/kg
Oxyde de fer (Fe3O4)	cutané	Non	LD50 3 100 mg/kg
		disponibl	
O1- 1- f (T-2O4)	In a setion	Non	LD50 3 700 mg/kg
Oxyde de fer (Fe3O4)	Ingestion		LD50 3 /00 mg/kg
		disponibl e	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation -	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
(- (Poussières/		
	Brouillards		
	(4 heures)		
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
Noir de carbone	cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organis	Valeur
	ms	
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de diisodecyle	Lapin	Irritation minimale.
Oxyde de calcium	Humain	Corrosif
Oxyde de fer (Fe3O4)	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	Moyennement irritant
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative

Lesions oculaires graves / irritation oculaire		
Nom	Organis	Valeur
	ms	
Produit	Données	Aucune irritation significative
	in Vitro	-
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de diisodecyle	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de calcium	Lapin	Corrosif
Oxyde de fer (Fe3O4)	Lapin	Aucune irritation significative

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	Corrosif
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organis ms	Valeur
Dioxyde de titane	Hommet et animal	Non-classifié
Phtalate de diisodecyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Oxyde de fer (Fe3O4)	Humain	Non-classifié
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Multiple espèces animales.	Sensibilisant
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Phtalate de diisodecyle	In vitro	Non mutagène
Phtalate de diisodecyle	In vivo	Non mutagène
Oxyde de calcium	In vitro	Non mutagène
Oxyde de fer (Fe3O4)	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces
		données ne sont pas suffisantes pour justifier une
		classification.

Cancérogénicité

Cancerogenicite			
Nom	Route	Organis	Valeur
		ms	
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiple	Non-cancérogène
		espèces	
		animales.	
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Oxyde de fer (Fe3O4)	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une
			classification.
Noir de carbone	cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis ms	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	avant l'accouplemen t et pendant la gestation
Calcaire	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	avant l'accouplemen t et pendant la gestation
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 927 mg/kg/day	2 génération

Page: 9 de 15

Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 929 mg/kg/day	2 génération
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 38 mg/kg/day	2 génération
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/kg/day	Avant l'accouplemen t - Lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Oxicite pour cer tains organics cibies exposition unique						
Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
				ms		d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Oxyde de calcium	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Non disponibl e	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis ms	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e
Dioxyde de titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e
Phtalate de diisodecyle	Inhalation	système respiratoire système hématopoïétique Foie rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	2 semaines
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 686 mg/kg/day	90 jours
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	Foie rénale et / ou de la vessie Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	90 jours
Phtalate de diisodecyle	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 320 mg/kg/day	90 jours
Oxyde de fer (Fe3O4)	Inhalation	Fibrose pulmonaire pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éth ylenediamine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,015 mg/l	90 jours
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

Page: 10 de 15

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	Ü
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	>100 mg/l
Polyéther	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	>100 mg/l
Calcaire	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Calcaire	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Calcaire	1317-65-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	
Calcaire	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 10%	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	5 600 mg/l
Oxyde de calcium	1305-78-8	Carpe commune	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	1 070 mg/l
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>50 000 mg/l
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>50 000 mg/l
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet Concentration 0%	>50 000 mg/l

Page: 11 de 15

N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	168 mg/l
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	8,8 mg/l
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	81 mg/l
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	3,1 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	1,3 mg/l
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	0,52 mg/l
[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl] butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	63843-89-0	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	0,002 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polyéther	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			NA	
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Respiro
Calcaire	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Oxyde de calcium	1305-78-8	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthy lenediamine	1760-24-3	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	1.5 minutes (t 1/2)	Autres méthodes
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthy lenediamine	1760-24-3	expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	39 % en poids	Autres méthodes
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou			N/A	

Page: 12 de 15

		insuffisantes				
Dioctylbis(pentane 2,4-	54068-28-9	Données non			N/A	
dionato-O,O')étain		disponibles ou				
		insuffisantes				
[[3,5-bis(1,1-	63843-89-0	expérimental	28 jours	évolution dioxyde	2 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
diméthyléthyl)-4-		Biodégradation	-	de carbone	_	
hydroxyphényl]méthyl]buty						
lmalonate de bis(1,2,2,6,6-						
pentaméthyl-4-pipéridyle)						

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéther	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Phtalate de diisodecyle	26761-40-0	expérimental BCF- Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<14.4	OCDE 305E
Calcaire	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	expérimental BCF- Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	Autres méthodes
Oxyde de calcium	1305-78-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de fer (Fe3O4)	1317-61-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éth ylenediamine	1760-24-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioctylbis(pentane 2,4-dionato-O,O')étain	54068-28-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]but ylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	63843-89-0	expérimental BCF- Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	≤437.1	OECD 305C-Bioaccum degré de poisson

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Page: 13 de 15

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'étre en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DE-2729-2843-8, DE-2729-2846-1, DE-2729-2850-3, DE-2729-2854-5, FI-3000-0257-8, UU-0030-8338-1, UU-0030-8339-9, UU-0030-8340-7

Non règlementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc.	Centre International de
		des hommes	Recherche sur le
			Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc.	Centre International de
		des hommes	Recherche sur le
			Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l' Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent etre conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

IngrédientNuméro CASPhtalate de diisodecyle26761-40-0

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Page: 14 de 15

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Tableau des maladies professionnelles

- Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer
- 49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 15 : Tableau des maladies professionelles. - L'information a été modifiée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr
